Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251229-DELIB_2025_151-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2025-151

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 décembre à 9h00, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 17 décembre 2025 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BIGOT, Maire.

Étaient présents :
M. Marc BIGOT Marc, Mme Annick MARTIN, M. Thierry LE CORRE, Mme Monique CAPITAINE, Mme Maguy BAQUE, M. Philippe HENNION, Mme Ludivine CRUAU, M. Alain ÉCHIVARD, M. Patrick HEMON, M. Quentin LE GAILLARD, M. Yann ALLOT, Mme Marie-Christine LE NOUENE, Mme Evelyne LE NEVE, M. Patrick VASSEUR, M. Claude GUILLOU, M. Jérôme BERDER, Mme Josette RAZER, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Hélène DERRIEN, M. Etienne LANG, M. Gilles HUARD, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS.

Pouvoirs :
M. François BESOMBES donne pouvoir à Mme Marie-Christine LE NOUENE,
Mme Elisabeth JANVIER donne pouvoir à Mme Hélène DERRIEN,
M. Eric MALLEJACQ donne pouvoir à M. Marc BIGOT,
Mme Sonia MARREC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE,
M. Fanch LE DOZE donne pouvoir à M. Thomas LE BON
Mme Annie MOULLEC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE

Absentes :
Mme Fabienne LE CALVEZ, Mme Elena PATY, Mme Valérie GUILLOU

Secrétaire de séance : M. Antony LE BRAS

Nombre de conseillers : 33 en exercice, 24 présents, 30 votants.

Publication par voie d'affichage du 30 décembre 2025 au 2 mars 2026

MISE A DISPOSITION TOTALE D'UN AGENT CHARGÉ D'ACCUEIL A LA DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE DE LA VILLE

M. Philippe HENNION, adjoint au Maire, expose :

OBJET DE LA NOTE :
Mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de la Direction de l'action culturelle de la Ville

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :
Un agent sur le grade d'aide-soignante de classe exceptionnelle, exerçant ses missions au sein de la résidence autonomie, a des restrictions importantes sur son poste actuel. Le médecin du travail préconise une réaffectation sur un autre poste, afin d'anticiper l'inaptitude au poste qui sera prochainement déclarée.
Dans ce contexte, il a été proposé à l'agent une période d'immersion au sein de la Direction de l'Action culturelle de la Ville sur un poste de chargé d'accueil.
A ce jour, aucune solution de réaffectation n'a été identifiée.
Aussi, afin d'officialiser le positionnement de l'agent au sein de la Direction de l'action culturelle d'un point de vue statutaire mais aussi budgétaire, il est proposé de mettre l'agent à disposition de la Ville pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2026.

PROPOSITION :
Il est proposé de mettre à disposition l'agent pour la totalité de son temps de travail auprès de la Direction de l'Action culturelle, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251229-DELIB_2025_151-DE

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 20 novembre 2025,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **30 voix POUR**

- Décide de valider la convention de mise à disposition,
- Décide d'autoriser le Maire ou son représentant à la signer.

A Concarneau, le 30 décembre 2025,
Le Maire,
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère

Signé par : Marc BIGOT
Date : 30/12/2025
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU